

Problèmes de socio-économie polynésienne

LA Polynésie Française, malgré l'insignifiance de sa superficie totale et le faible effectif de sa population, constitue cependant un « territoire » au sens de la loi du 23 juin 1956 « autorisant le gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'Outre-Mer » qui le régit toujours.

Le 8 décembre 1962, à Papeete, la résolution suivante fut votée à l'unanimité : « Tout en admettant une évolution possible du statut du territoire, l'Assemblée territoriale proclame solennellement sa volonté de voir le territoire de la Polynésie demeurer partie intégrante de la République Française ».

Il convient donc d'être informé sur ces terres situées aux antipodes, dont plus de 50 % de la population a moins de 20 ans, et qui compte une minorité chinoise atteignant 11 % de l'ensemble. On aurait tendance à les ranger au nombre des « pays sous-développés » mais il semble difficile de le faire si l'on sait que le S.M.I.G. horaire était de 165 F métré à Papeete quand il n'était encore que de 173,28 F en métropole. Il convient donc d'examiner le « sous-développement de la Polynésie Française », ce qui fait l'objet de notre première étude. Mais tout aussitôt se pose la question de savoir comment ce S.M.I.G. horaire ou mensuel est calculé dans le territoire et quels sont les éléments du niveau de vie du manœuvre de base polynésien, ce à quoi répond la seconde partie du présent travail (1).

(1) D'autres questions ont également été étudiées et traitées mais, comme elles sortaient de cette revue, elles ont été publiées ailleurs : Esquisse de la jeunesse polynésienne et de ses problèmes (*Recue de*

I

« LE SOUS-DEVELOPPEMENT » DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

On affirme souvent en Europe, en Amérique ou à Papeete même, que la Polynésie Française est un pays « sous-développé ». On a perdu de vue que cette expression vague avait été trouvée par les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies embarrassés pour classer les pays les uns par rapport aux autres et qu'elle n'avait au premier chef qu'un rôle administratif.

Quelques esprits plus exigeants que d'autres ont essayé de préciser le contenu des mots, de clarifier la notion de « sous-développement » et se sont mis d'accord sur diverses conditions dont certaines permettent une approche statistique du problème. En combinant les listes de quelques auteurs français (A. Sauvy, G. Balandier, J. Cuisinier) nous obtenons la liste de critères ci-après :

- 1 — Forte mortalité ;
- 2 — Forte fécondité ;
- 3 — Hygiène rudimentaire ;
- 4 — Sous-alimentation ;
- 5 — Faible consommation d'énergie par tête ;
- 6 — Analphabétisme ;
- 7 — Forte proportion d'agriculteurs ;

Psychologie des Peuples, XVIII, 1, pp. 46-59, Le Havre, 1963) — Les groupements religieux de Makatea (*Le Monde Non-Chrétien*, 66, 43 p., Paris, 1963) — Importance sociale de Makatea dans la Polynésie Française et aussi Le travail féminin à Makatea (à paraître dans le *Journal de la Société des Océanistes*, Paris, Musée de l'Homme).

- 8 — Sous-emploi ;
- 9 — Condition inférieure de la femme ;
- 10 — Travail des enfants ;
- 11 — Faiblesse du revenu individuel moyen ;
- 12 — Absence ou faiblesse des classes moyennes ;
- 13 — Régime politique autoritaire ;
- 14 — Persistance de communautés mal intégrées ;
- 15 — Absence de véritables statistiques démographiques.

Notre propos sera donc d'appliquer chacun de ces critères à la Polynésie Française afin de confirmer ou d'infirmer le jugement ainsi porté sur ce pays.

* *

La Polynésie Française est un Territoire d'Outre-Mer, situé au milieu de l'Océan Pacifique, aux antipodes de la Métropole. Elle est peuplée depuis des siècles par des Maoris à la peau brune et dont la langue est un rameau du tronc indonésien ayant évolué à part et comprenant plusieurs dialectes. Cette entité juridique est très particulière car elle fait considérer comme un tout 3 664 km² de terres disséminées sur 4 millions de kilomètres carrés de surface océanique. L'île la plus vaste, Tahiti, dépasse à peine 1 000 km² et les Archipels, Iles du Vent, Iles sous le Vent, Marquises, Tuamotu, Gambier et Australes, sont des chapelets d'îles volcaniques ou coralliennes, situés à des centaines de kilomètres les uns des autres.

Pour appliquer à la Polynésie Française ces quinze critères nous chercherons à appréhender la réalité telle qu'elle est accessible à travers divers documents officiels. Ces documents sont les suivants :

1) République Française. Territoire de la Polynésie Française, *Recensement général de la population* (décembre 1956). Résultats définitifs. Service de la statistique chargé des relations et de la coopération avec les Etats d'Outre-Mer. Paris, décembre 1960, 50 pages et 125 tableaux. Ronéo, 21 x 27 cm. (En abrégé : *Recensement*).

2) *Rapport d'enquête sur la nutrition en Polynésie Française* (octobre-décembre 1960) par le Docteur G. FERRO-LUZZI, de l'Organisation Mondiale de la Santé, 13 pages et

25 annexes, Ronéo, 21 × 27 cm. (en abrégé : *Rapport sur la nutrition*).

3) Polynésie Française. Service des Affaires économiques et du Plan, *Situation économique et perspectives d'avenir 1959-1960* [par] M. Bazin, Administrateur en chef de la F.O.M., Chef du Service des Affaires économiques et du Plan, Annexes documentaires établies par B. de Seguin des Hons, Attaché à la F.O.M., 60 pages, 1 carte, 134 pages d'annexes, tableaux et graphiques. Ronéo, 21 × 27 cm. (En abrégé : *Situation économique*).

4) Institut national de la statistique et des études économiques, *Comptes économiques de la Polynésie Française en 1959*, Paris (1961), 76 pages, Ronéo, 21 × 27 cm. (En abrégé : *Comptes économiques*).

5) De nombreux autres documents moins importants ou non publiés, études, rapports, etc.

Ces documents ne sont malheureusement pas homogènes car si leur valeur et leur crédibilité sont égales les années sur lesquelles ils portent ne sont pas les mêmes. Ils ne sont donc pas strictement comparables du fait par exemple que la population est passée de 76 000 habitants en 1956 à plus de 80 000 en 1961. Néanmoins, ce sont les seuls chiffres officiels accessibles et, pour notre propos, ils donnent des indications ou des approximations suffisantes.

**

Nous allons donc reprendre, en les explicitant brièvement, chacun des quinze critères, mais sans nous tenir à l'ordre dans lequel nous les avons énumérés qui n'implique aucune hiérarchie.

• Le dernier critère : « Absence de véritables statistiques démographiques », par la simple énumération que nous avons faite de nos sources et le rappel des recensements généraux qui eurent lieu en 1946, en 1951, en 1956, ne peut évidemment pas s'appliquer à la Polynésie Française qui, depuis des mois, se prépare à un nouveau recensement complet qui doit avoir lieu incessamment. Ce Territoire est entré depuis de longues années, et d'une façon très satisfaisante, dans l'ère de la connaissance statistique.

• Le sixième critère également, intitulé « Analphabétisme » peut être traité brièvement car, appliqué à un pays, ce terme correspond à une proportion supérieure à 80 % d'illettrés sur l'ensemble de la population. Remontant dans le passé, nous voyons que « En 1830, 60 % des Français de 20 ans ne savaient ni lire ni écrire. La même proportion d'illettrés était observée en Belgique en 1850, en Italie en 1870, en Russie en 1900, à Porto-Rico en 1915. A l'heure actuelle, toutes les grandes nations sont parvenues à réduire l'analphabétisme au dessous de 10 % » (1). Or, sur le *Recensement* de 1956 (tableaux p. 102), on relève 2 195 illettrés pour 19 965 personnes portées sur les tableaux des catégories socio-professionnelles, soit un taux très voisin de 11 % (10,99), alors que les personnes ayant reçu une instruction au delà de l'enseignement primaire sont 1 433, soit un taux de 7,17 %. On peut donc affirmer que l'analphabétisme de la Polynésie française, s'il n'est pas nul, est faible et très proche de celui des « grandes nations ». Ceci s'explique aisément si l'on se rappelle que la lecture et l'écriture furent enseignées par les missionnaires protestants dès les toutes premières années du XIX^e siècle et que « pour une population évaluée à 83 000 habitants, la statistique officielle dénombre au 31 décembre 1960, 17 889 élèves soit une proportion de 22 %, supérieure à la norme internationale de 15 % » (2). Il ne s'agit ici que de l'enseignement primaire s'adressant aux enfants de 6 à 14 ans inclus. Ceci s'explique par la structure par âges de la population et par une fréquentation scolaire très satisfaisante. Ajoutons que l'enseignement secondaire comptait à la même date 1 693 élèves, sans parler de l'enseignement technique, ni des Polynésiens faisant des études hors du Territoire.

• Cette scolarisation quasi totale des enfants exclut presque, *ipso facto*, le « travail des enfants » (à partir de 10 ans et même plus tôt) qui figure comme critère n° 10.

En Polynésie, territoire français, la fréquentation de l'école primaire est obligatoire de 6 à 14 ans. Même des îles

(1) FOURASTIÉ (J.), *La civilisation de 1960*, Paris, P.U.F., Coll. « Que sais-je ? », p. 20.

(2) Rapport du Chef du Service de l'Enseignement de la Polynésie Française, 27 septembre 1961.

isolées comme Rapa (Australes) qui ne compte que 287 habitants, ont leur école primaire. Les enfants qui échappent à la scolarisation obligatoire sont ceux de quelques vallées perdues dans les Marquises et de quelques atolls des Tuamotu. Dans certaines îles, comme Tubuai, aux Australes, qui ne comptent que deux écoles (Mataura et Mahu), les enfants ne fréquentent l'école que vers 10 ou 11 ans, mais n'en travaillent pas prématurément pour autant. Il ne peut donc être question de travail des enfants.

Pour la fraction de la population âgée de 15 à 19 ans, le taux des actifs, d'après le tableau du *Recensement* (texte p. 24), n'est que de 44 % pour les originaires et de 25 % pour les non-originares et de 8 et 23 % pour les femmes des mêmes catégories. Il ne s'agit là que des individus des deux sexes les plus âgés de cette fraction.

• Le critère n° 9 : « Condition inférieure de la femme, pas de travail hors du foyer » reçoit également une réponse négative. Le critère de l'emploi féminin n'a de toute façon qu'une valeur toute relative car, dans certains foyers, le gain de l'homme est suffisant pour que la femme puisse n'exercer aucune activité rétribuée sans être astreinte pour autant aux besognes ménagères.

C'est en nous souvenant de cette remarque que nous lisons le tableau de la page 72 du *Recensement* où nous voyons, recensées selon leur situation professionnelle, 2 832 femmes desquelles 296 sont « aides-familiales », soit 2 536 femmes (en comptant avec elles 24 « sans-travail lors du recensement ») exercent une profession avec la distribution suivante : secteur public : 513 ; Armée : 4 ; secteur semi-public : 12 ; secteur privé : 2 007. Nous pouvons rapprocher ces chiffres de ceux inscrits au tableau du nombre d'actifs pour 100 personnes de chaque tranche quinquennale, d'âge que nous donnons plus loin. Nous voyons les taux respectifs de 12 % et de 24 % selon qu'il s'agit d'« originaires » ou de « non-originares ». Ce dernier terme englobant à la fois les Chinoises et les blanches. Il y a là, sinon la preuve, du moins un indice certain de la situation éminente de la femme en Polynésie où sans être absolument l'égale de l'homme, elle jouit d'une réelle majorité sociale puisque des femmes siègent dans diverses institutions politiques

élues : Assemblée territoriale, assemblées consulaires, etc.

• Etant sur le chapitre du travail nous pouvons examiner sans plus attendre deux autres critères : la proportion des agriculteurs et le sous-emploi.

Le premier porte sur la « forte proportion de la population active employée dans l'agriculture ou la pêche ».

Dans un ouvrage auquel nous nous référons volontiers (3), nous voyons que le pourcentage des travailleurs hors de l'agriculture est de 70 dans les « pays développés » et, dans les « pays sous-développés », 50 dans la strate supérieure et 30 dans la strate inférieure. Or, dans les *Comptes économiques* (p. 5) nous lisons : « En gros, on peut dire que la population non agricole (résidant aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines) s'élevait en 1959 à 45 000 personnes (dont 26 000 âgées de 15 ans et plus et 19 000 âgées de moins de 15 ans) ... « la population agricole de son côté comprenant 40 000 personnes environ (dont 22 000 âgées de 15 ans et plus et 18 000 âgées de moins de quinze ans) » soit, si nous ne tenons compte que des personnes âgées de plus de 15 ans, une proportion de 54,37 % de gens hors de l'agriculture. Ce résultat place donc la Polynésie au dessus de la strate supérieure des « pays sous-développés » sans la faire accéder pour autant au rang des pays « développés ».

Ces estimations officielles, comparées aux chiffres fournis par le *Recensement* de 1956 peuvent donner une indication sur une évolution relativement rapide de la structure professionnelle de cette population. En effet, au texte, page 29, on lit que la *population active masculine suivant la branche économique* comptait 10 249 hommes employés dans l'agriculture, la forêt ou la pêche sur un total de 17 246 soit 59 %. Ce qui indiquerait un mouvement du secteur « primaire » vers les secteurs « secondaires et tertiaires » (ces derniers passant de 41 % en 1956 à 54,37 % en 1959) et qui avec l'essor du tourisme en 1960 et 1961 peut encore augmenter.

• Le « sous-emploi de l'activité humaine par insuffisance des moyens de travail » ne semble pas non plus, tant par l'observation directe que par l'examen des chiffres, exister en

(3) FOURASTIÉ (J.) et MONTET (H.), *L'économie française dans le monde*, Paris, P.U.F., Coll. « Que sais-je ? », p. 43.

Polynésie française. Nulle part on ne voit, sauf des touristes, des gens régulièrement désœuvrés, des « disoccupati » et les chômeurs recensés en 1956 n'étaient que 185 pour 17 246 hommes exerçant leur activité dans les secteurs public, semi-public, privé et l'armée. Le *Recensement* (texte p. 24) fournit un tableau des taux d'activité par âge, soit des taux d'activité de 87,6 à 87,7 pour les hommes de 20 à 64 ans. On est très loin du « sous-emploi ».

Nombre d'actifs pour 100 personnes de chaque âge

Groupe d'âge	Sexe masculin		Sexe féminin	
	Originaires	Non originaires	Originaires	Non originaires
14 - 19 ans	44	25	8	23
20 - 24	82	83	14	29
25 - 29	89	92	13	26
30 - 34	91	95	13	29
35 - 39	93	94	13	30
40 - 44	92	94	15	35
45 - 49	91	88	14	28
50 - 54	88	87	13	32
55 - 59	84	82	12	25
60 - 64	79	75	11	23
65 - 69	75	63	9	11
70 et +	56	44	6	8
ensemble	78	75	12	24

• Il nous reste encore deux critères dont nous pouvons nous débarrasser aisément.

Le premier touche à l'hygiène qui, dans les pays sous-développés est rudimentaire. Or, sous ce rapport, les témoignages des voyageurs concordent et nous y souscrivons nous-même : les Polynésiens sont des gens propres qui se baignent ou se douchent à l'eau douce chaque jour. Il faut évidemment être moins affirmatif pour les habitants de certains atolls, des Tuamotu en particulier, où l'eau potable pose un véritable problème qui n'est pas encore totalement résolu par la construction de vastes citernes alimentées par les pluies. Partout ailleurs, chaque vallée, chaque hameau

bénéficie gratuitement d'une installation d'eau courante avec des robinets particuliers pour presque chaque famille.

Pourtant, si l'hygiène corporelle est satisfaisante, ce qui pour notre propos pourrait suffire, nous devons noter avec le Dr Ferro-Luzzi un manque d'hygiène dentaire auquel attribuer « le phénomène pathologique le plus frappant par son évidence et son universalité (...) la carie dentaire » qui serait due autant au « régime alimentaire actuel des Polynésiens (...) dans la mesure où il comporte davantage d'hydrates de carbone, de matières non digestibles, d'acide-base et moins de poisson » qu'au métissage qui « a sans doute fait perdre à la population sa résistance génétique à la carie ».

• C'est dans le rapport du même expert de l'Organisation Mondiale de la Santé que nous trouverons réponse au critère portant sur la sous-alimentation, c'est-à-dire « une alimentation quotidienne moyenne inférieure à 2 000 calories et surtout faible en protéines ».

La notion d'alimentation n'a été clarifiée que vers 1949 après la publication d'ouvrages tels que celui de Josué de Castro (4) et il faut encore répéter que les besoins alimentaires des hommes où qu'ils vivent sont sensiblement les mêmes partout et qu'il est faux de dire que le jeûne en pays chaud est beaucoup plus supportable qu'en pays froid car « on n'a jamais expliqué à notre connaissance suivant quel processus les calories prodiguées par le soleil pouvaient pénétrer à l'intérieur de l'organisme et se transformer en calories alimentaires. (Tout au plus les rayons ultra-violetts solaires interviendraient-ils dans le métabolisme de certains sels minéraux et vitamines) » (5).

Nous lisons sous la plume du Dr Ferro-Luzzi : « Le manque d'enquêtes systématiques sur la consommation alimentaire de la population polynésienne rend difficile l'évaluation de la couverture des besoins nutritionnels et de la distribution réelle des aliments. Le besoin calorique moyen de la population est de 2 212 calories par habitant par jour (...). Le calcul de la valeur nutritionnelle de la ration moyenne en aliments importés donne 1 680 calories, c'est-à-dire

(4) DE CASTRO (J.), *Géographie de la Faim*, Ed. franç., 1949.

(5) CÉPÈDE (M.) et LENGELLÉ (M.), *Economie alimentaire du globe. — Essai d'interprétation*, Lib. de Médecins, Paris, 1953, 654 p.

75,4 % des besoins moyens. La couverture protidique est pratiquement au même niveau (...) mais l'apport est pauvre en protéines d'origine animale. Si, aux chiffres ci-dessus, on ajoute le minimum officiellement reconnu de la consommation locale selon les statistiques agricoles (...) sans tenir aucun compte de la part des produits alimentaires locaux qui échappent à toute statistique tels que l'arbre à pain, d'autres fruits, etc. et des ressources des régions pour lesquelles il n'existe aucune statistique, on arrive aux chiffres suivants : calories par habitant par jour, 3 664 et protéines par habitant par jour, 75,1 g., à quoi il faut ajouter les calories fournies par l'alcool. Les protéines d'origine animale sont mal représentées, mais la consommation des produits de mer est vraisemblablement très supérieure aux chiffres indiqués. En conclusion, la disponibilité en calories et protéines dépasse largement les besoins. Les conséquences classiques de cette situation sont inévitablement l'obésité et le gaspillage ». Et plus loin l'expert ajoute : « les maladies classiques dues à la carence nutritionnelle (béri-béri, scorbut, pellagre, xérophtalmie, etc.) sont pratiquement inconnues ; le rachitisme est rare ; aucun cas d'œdème par carence protidique primaire. L'aspect général de la population adulte, au chef-lieu, est en général très bon. L'obésité n'est pas considérée par le Polynésien comme une maladie ». En conclusion, nous pourrions parler ici, non de sous-alimentation mais plutôt de suralimentation.

• Dans un ordre d'idées voisin, nous devons examiner aussi si l'on peut parler en Polynésie de « faible consommation d'énergie par tête ».

En 1959, d'après les *Comptes économiques* (p. 17), dans l'estimation des productions de l'industrie, l'électricité figure pour « 3 millions 600 mille kiloWatt-heures de courant lumière (à 7,3 F. C.F.P. (6) le kWh) et 1 million 100 mille kiloWatt-heures de courant force (à 4 F. C.F.P. le kWh) ont été produits soit 4 700 000 kWh pour une population estimée à 80 000 personnes [dont 54 % de moins de 20 ans] soit encore une consommation théorique moyenne de 58,75

(6) Le Franc Pacifique (F. CFP) vaut 0,055 F.

(7) L'économie de la Polynésie Française en 1961. Rapport du Chef du Service des Affaires économiques et du Plan (1962). 21 p. ronéo.

kWh par tête. Mais cette consommation d'électricité est pratiquement localisée à Papeete et ses environs immédiats et ne touche en réalité que le quart de la population totale; ce qui donne pour cette zone une consommation moyenne de 235 kWh par personne. En 1961, la production d'électricité a été de 8 300 000 kWh (7), soit environ 100 kWh par personne pour l'ensemble du territoire ou 400 kWh par personne si l'on ne tient compte que de Papeete et de sa banlieue.

Mais l'électricité en Polynésie n'est qu'une forme d'énergie obtenue à partir d'hydrocarbures importés puisque le territoire n'a aucune ressource propre d'énergie exploitée (sauf le travail humain, quelques rares solipèdes et le vent qui meut les bateaux à voile et que nous pouvons négliger). Une approximation plus juste de la consommation par tête pourrait donc être calculée à partir des importations d'hydrocarbures. Malheureusement, nos chiffres les plus récents sont ceux fournis par le tableau (p. 45) de la *Situation économique*. Les importations en 1959 ont porté sur 158 247 hectolitres d'hydrocarbures, avec, en laissant de côté les asphaltes et les huiles de graissage, la répartition suivante :

Nature	% des importations	Hectolitres
Gas oil	38	60 134
Essence auto	21,9	37 080
Essence avion	2,5	
Pétrole	19	35 606
Gaz de pétrole	3,5	

ce qui, en appliquant le tableau de conversion admis, donne l'équivalence en charbon suivante :

	Nombre de calories par litre	Equivalence en tonnes de charbon
Pétrole	10 000	5 086,7
Mazout	10 500	9 020,1
Essence	11 500	6 083,5
		20 190,3

Nous avons ainsi un quotient de consommation d'énergie d'un peu plus de 0,25 tonne de charbon par personne par an. Ceci en nous souvenant que ce pays tropical jouit d'un climat qui rend inutile le chauffage des maisons, où la cuisine traditionnelle est faite avec du bois, que la consommation d'électricité doit atteindre 9 millions de kiloWatt-heures en 1962, et que l'ouverture de l'aérodrome de Paapeete-Faaa aux avions à réaction en mai 1961 a très considérablement augmenté les importations de carburant.

En 1959, la place de la Polynésie pouvait être trouvée dans un tableau qui nous servira plus loin :

	Revenu moyen (dollars)	Consommation en énergie (tonnes)	Pourcentage de travailleurs hors de l'agriculture
<i>Pays développés</i>	750	2,0	70
<i>Pays sous-développés</i>			
strate supérieure	350	0,50	50
strate inférieure	130	0,10	30

• Avant de voir les conditions démographiques, de mortalité ou de fécondité, ou celles, politiques, touchant la forme du régime ou la persistance de communautés mal intégrées, nous avons deux critères socio-économiques que l'on peut examiner ensemble : « Faiblesse du revenu individuel moyen » et « absence de classes moyennes ».

Nous pouvons nous référer au tableau précédent pour situer le revenu annuel moyen. Dans le *Rapport sur la nutrition* (1960) nous lisons (p. 4) : « Le salaire moyen annuel est de l'ordre de 60 000 F. C.F.P. (...). Dans les villes comme dans les campagnes vivent deux « populations » qui ont des modes de vie très différents : une population à bas niveau économique (5 000 - 6 000 C.F.P. par mois) qui représente les 3/4 de l'ensemble et une population aisée (1/4) dont les revenus s'établissent aux alentours de 30 000 C.F.P. par mois ». Converti, ce salaire moyen annuel correspond à 666 dollars (\$). Ceci placerait la Polynésie large-

(8) Les parités sont les suivantes : 1 dollar = 4,90 F. et 1 F CFP = 0,055 F, 1 dollar vaut donc 89,09 F Pacifique.

ment au dessus de la strate supérieure des pays sous-développés ou lui donnerait une place dans l'échelle suivante d'un ouvrage statistique des Nations Unies : « au dessus de 900 dollars, les U.S.A. ; de 450 à 600 des pays comme la Belgique, la France, la Hollande, la Norvège, le Venezuela ; de 300 à 450, les pays de l'Europe de l'Est et de l'Amérique du Sud ; de 200 à 300, l'Autriche, la Hongrie, Cuba, etc., de 100 à 200, l'Espagne, la Turquie, le Brésil, le Japon ; moins de 100 dollars, la plupart des pays de l'Afrique et de l'Asie » (9).

• Cette notion de revenu annuel moyen qui permet de comparer des pays entre eux est également valable pour déceler des niveaux économiques internes. L'affirmation que les revenus des Polynésiens s'étaleraient entre 55-66 dollars et 333 dollars par mois s'appuie sur une étude (rapide) qui ne traite que des Tahitiens non urbains. Elle omet les Chinois qui sont 11 % de la population totale et les Français métropolitains qui sont 4 % sans parler des autres « non-originares » qui sont aussi 5 %. C'est donc de l'ensemble des habitants qu'il s'agit à propos du revenu moyen annuel de 666 dollars mais c'est aussi essentiellement de la population tahitienne qu'il s'agit pour les autres chiffres.

Ce qui revient à dire que, sur un plan économique et en considérant l'ensemble des populations polynésienne, chinoise et blanche, le revenu annuel moyen est de 666 dollars, mais que, soustraction faite de la petite minorité blanche jouissant de très hauts salaires, le reste de la population a un revenu moyen de 107,26 dollars mais se répartit entre deux niveaux, le plus bas allant de 55 à 66 dollars et l'autre s'établissant autour de 333 dollars. Nous sommes donc fondé à affirmer l'existence d'une puissante classe moyenne, qui se situerait au niveau de la strate supérieure des pays sous-développés. Constituée de Chinois, naturalisés français ou non, de « demis », nom local des sang-mêlés et des métis, elle occupe une large place dans l'administration gouvernementale, municipale, le tourisme et le commerce. C'est ce « quart de population aisée » dont il est question de façon confuse dans le *Rapport sur la nutrition*.

(9) *National Income and its distribution in underdeveloped countries*, U.N. Statistical papers, 1951, in *Esprit*, 1961, 10, p. 363, note.

Venons-en maintenant, aux critères démographiques qui s'énoncent ainsi : « forte mortalité, en particulier la mortalité infantile » et « forte fécondité, voisine de la fécondité physiologique dans le mariage ».

Certaines remarques du *Recensement* (texte p. 46) s'appliquent à la fois aux deux : « Plusieurs constatations se dégagent de l'évolution des taux [démographiques enregistrés à l'état-civil ou calculés entre 1945 et 1956] ainsi calculés : — en premier lieu l'*amplitude* relativement forte des variations annuelles, surtout notable pour les taux de mortalité, ce phénomène est l'indice d'une population n'ayant pas atteint un degré suffisant de développement, — en second lieu, une tendance assez nette à l'*augmentation* pour les taux de natalité et au contraire à la *diminution* pour les taux de mortalité ; on constate en effet qu'entre les années avoisinant respectivement 1945 et 1955, le taux de natalité serait passé d'un niveau proche de 40 0/00 à près de 45 0/00 soit une augmentation d'environ 10 % ; dans le même temps et avec des fluctuations beaucoup plus fortes, dont l'ampleur tendrait toutefois à diminuer, le taux de mortalité paraît s'être abaissé d'une moyenne de 18-19 0/00 environ à 12-13 0/00 ce qui représenterait une réduction considérable de l'ordre de 30 % ».

• La mortalité. — Le *Recensement* nous indique que les taux de mortalité globaux qui ont été calculés d'après les données de l'état-civil sont les suivants : 26 0/00 en 1951 « année qui a effectivement connu une pointe marquée de mortalité (coïncidant d'ailleurs avec une baisse sensible de la natalité) » et 11 0/00 en 1956, alors que « dans le Tiers-Monde la mortalité va le plus souvent de 15 à 25 0/00 » (10). Pour fixer les idées, rappelons que ce taux de 11 0/00 attribué en 1956 à la Polynésie française correspondait à la situation relevée en 1936 (11) dans divers pays qui avaient les taux bruts suivants (pour 10 000 habitants) : Etats-Unis d'Amérique 113, Suisse 116, alors que dans le même temps on relevait le taux le plus bas en Nouvelle-Zélande, 87 et

(10) SAUVY (A.), *La prévention des naissances*, Coll. « Que sais-je ? », Paris, P.U.F., p. 23.

(11) LANDRY (A.), *Traité de Démographie*, Paris, Payot, 1949, p. 206.

pour quelques pays d'Europe : Luxembourg 120, Angleterre 121, Belgique 129, Italie 140, France 153.

A propos de mortalité infantile, le *Recensement* (texte p. 49-50) l'établit approximativement à 1951 : 100 0/00 et 1956 : 62 0/00 et le *Rapport sur la nutrition* (p. 8) porte : « La mortalité infantile est élevée en certains endroits. En 1951, elle a été de 129 0/00 à Maupiti, de 104 0/00 à Mooréa, de 260 0/00 à Anaa et Hikueru, de 150 0/00 aux Tuamotu (...) La situation au chef-lieu est sans doute très différente en raison d'une meilleure assistance médicale et de la présence dans les magasins de plusieurs aliments spéciaux pour les nourrissons. A Papeete, la mortalité infantile n'a été que de 41,9 0/00 en 1959 ».

• Second critère démographique : « Forte fécondité, voisine de la fécondité physiologique dans le mariage ». Dans le *Recensement* (texte p. 21) nous lisons : « Si l'on retient finalement les données relatives au sexe féminin (sans doute plus sûres) pour apprécier le niveau général de la fécondité en Polynésie, les nombres relatifs aux femmes qui viennent d'achever leur vie féconde sont certainement les plus représentatifs ; la moyenne des groupes d'âges 45-49 et 50-54 correspond à 4,15 enfants nés vivants, ce qui représente un taux annuel « moyen » de fécondité de 120 pour 1000 femmes de 15 à 49 ans ». Et l'auteur ajoute plus loin que ces taux sous-estiment « l'intensité réelle de la fécondité actuelle » : 199 0/00 pour l'ensemble des femmes de 15 à 49 ans en 1954, ce qui constitue une nette augmentation car en 1951, le nombre moyen d'enfants nés vivants par femme de 45 à 49 ans n'était que de 3,95. Ce taux moyen de 4,15 enfant par femme, même légèrement sous-estimé n'a rien qui puisse surprendre puisque d'après Sauvy (12) « une population alimentée de façon à peu près satisfaisante et pratiquant une vie saine doit s'accroître assez rapidement même si elle ne reçoit pas d'aide médicale sérieuse » et que l'on est encore très loin de la fécondité physiologique dans le mariage telle qu'elle a été calculée pour la province de Québec vers 1850 et qui faisait qu'« une femme canadienne avait en moyenne 7,96 enfants au cours de sa vie ; le taux

(12) SAUVY (A.), *Théorie générale de la population*, Paris, P.U.F., 1956-1959, t. II, pp. 109-110.

brut de reproduction d'une telle population est de 3,86. Il représente la fécondité effective, mais non la fécondité maximale, puisque toutes les filles ne se mariaient pas à 15 ans, et que, sans être franchement mauvaises, les conditions économiques laissaient souvent à désirer ».

Il ne nous reste plus à examiner que les deux derniers critères qui sont d'ordre politique.

• Le premier impose la présence d'un « régime politique autoritaire et l'absence d'institutions vraiment démocratiques ».

Si l'un des fondements des institutions démocratiques est la consultation populaire par le suffrage universel, entendu dans le sens de l'appartenance à un même corps électoral de tous les nationaux adultes, hommes et femmes, sans distinction de situation économique, d'appartenance politique ou d'opinion religieuse ou philosophique, il est facile de montrer que la Polynésie jouit de ces institutions. Dès 1947, les Etablissements Français d'Océanie étaient représentés au Parlement à Paris par un député élu par le collège unique constitué à la fois des métropolitains résidents et des Tahitiens. C'est actuellement un Tahitien qui, à la suite des élections législatives de novembre 1962, a été réélu et siège à l'Assemblée Nationale à Paris pour la Polynésie Française. La Polynésie délègue également un représentant au Sénat. Le titulaire actuel est un Tahitien issu d'une vieille famille de Papeete.

De même, c'est par un décret de 1957 qu'est institué à Papeete un Conseil de Gouvernement émanant d'une Assemblée Territoriale dont les attributions sur le plan local sont considérables. Cette assemblée est élue au suffrage universel. De récentes élections, pour pourvoir au remplacement d'un conseiller décédé, ont manifesté les libertés démocratiques dont jouit la Polynésie. Sept candidats se sont présentés, indépendants ou affiliés à cinq partis ou tendances politiques caractérisés. Et cette consultation populaire d'une circonscription rurale aboutit à l'élection d'une femme.

Il en est de même des institutions municipales ou consulaires et le maire de Papeete et ses adjoints, les Chambres de Commerce et d'Agriculture sont élus très démocratiquement.

Il est cependant indispensable d'ajouter aussitôt que la République Française a conservé son contrôle sur le pays en maintenant à sa tête un gouverneur qui est le représentant du Président de la Communauté Française et dont les pouvoirs très étendus ne sont limités que par ceux de l'Assemblée Territoriale sur laquelle il exerce sa tutelle et par le Conseil de Gouvernement qu'il préside. Par ailleurs, la France conserve la haute main sur l'armée, la marine, la police, les finances et la monnaie, les postes et les télécommunications, les douanes, la magistrature et la justice, tout l'enseignement à l'exception de l'enseignement primaire, etc. Elle assure directement le recrutement et le traitement des fonctionnaires.

En résumé, il s'agit d'un pays soumis à une tutelle stricte, attaché à la métropole par des liens nombreux, surtout économiques et caractérisés sur le plan juridique par le terme « Territoire d'Outre-Mer » dépendant présentement du même ministère d'Etat que le Sahara et les « départements d'outre-mer », derniers vestiges de l'important ministère des Colonies, puis dit de la France d'Outre-Mer, qui se démantela à partir de 1956.

• Il ne reste plus qu'un dernier critère à examiner qui porte sur « la persistance de communautés mal intégrées dans l'unité nationale » et qui pose une question extrêmement embarrassante car l'unité nationale, l'intégration sont des notions qui peuvent être comprises de façon fort différentes selon le point de vue auquel on se place et la communauté à laquelle on appartient.

Il y a, en Polynésie Française, trois communautés distinctes par leur origine ethnique, leur langue, leur religion. Chacune comporte une vaste frange qui chevauche sur les autres et rend les contours flous et très imprécis. Il y a d'abord la grande masse des Polynésiens qui représente au moins 80 % de l'ensemble. Ils peuvent revendiquer le titre d'indigènes par leur installation dans les archipels, si ancienne qu'elle se perd dans la nuit des temps, mais leur vaut une langue et une culture originale qui leur sont un patrimoine imprescriptible. Ils ont accepté depuis un siècle et demi le christianisme sous sa forme protestante ou celle de diverses dénominations voisines. Un autre

groupe est constitué par la masse chinoise, principalement installée à Papeete, qui représente environ 10 à 11 % de l'ensemble. Coupée presque définitivement de la Chine continentale ou insulaire, fortement influencée à la fois par le style de vie tahitien et la culture européenne, surtout française, les membres jeunes de cette communauté se convertissent volontiers au christianisme et demandent avec impatience leur naturalisation qui devrait leur donner accès à la plénitude des droits politiques, économiques et culturels. Enfin, le troisième groupe, celui des Français métropolitains, constitue une sorte de noyau jouissant d'un très grand prestige et doué d'un pouvoir qui s'exerce dans tous les domaines. Bien que ne constituant que 4 % de l'ensemble, ce groupe tend à s'assimiler les deux autres et fait tous ses efforts dans ce but.

Dans quel sens devrait jouer l'assimilation ? Quelle est la communauté mal intégrée ? Qui représente l'unité nationale ? Il y a là des questions auxquelles, dans le système politique local actuel, héritier de la situation coloniale d'hier et qui n'a que peu évolué, il est difficile de répondre sans froisser les uns ou les autres. C'est d'ailleurs cette incertitude qui rend si compliquée la situation du groupe chinois tiraillé entre deux possibilités. C'est aussi ce qui donne tant de prix à ceux que leur naissance met au nombre des « demis », dont les ascendants appartiennent à des groupes distincts et qui en leurs personnes réalisent, au prix de déchirements qu'eux seuls connaissent, la fusion qui s'accélère et qui résoudra en les dépassant, les contradictions du moment.

* * *

Au terme de cet examen, il convient de récapituler nos résultats, même si dans plusieurs cas la réponse n'est pas nette.

Sur les quinze critères proposés pour déterminer si un pays est sous-développé ou non, neuf sont franchement négatifs, trois sont incertains et trois seulement sont positifs. En Polynésie, l'hygiène n'est pas rudimentaire, la population, loin d'être sous-alimentée, est plutôt trop nourrie, la scolarisation est semblable à celle des pays évolués.

Il n'y a pas de sous-emploi des hommes, alors que les enfants ne travaillent pas et que les femmes ont une situation équivalente à celle des hommes et sont dans une condition respectable. Il existe depuis plus de vingt ans des recensements que leurs conditions de validité mettent au rang des meilleurs. La société compte des classes moyennes qui tiennent une place importante dans la vie économique, politique et sociale de l'ensemble.

Des critères que nous avons retenus comme étant positifs, l'un n'est pas déterminant (fécondité), un autre est en évolution rapide (mortalité) et le troisième (faible consommation d'énergie) n'est pas très convaincant si l'on tient compte de la dispersion géographique. Nous aurions aussi bien pu mettre avec les autres qui ne sont pas franchement négatifs : la proportion d'actifs du secteur primaire vis-à-vis des secteurs secondaire et tertiaire, la persistance d'une communauté chinoise, tiraillée mais qui souhaite son intégration, et, en dernier lieu, la forme d'un régime autoritaire qui évolue malgré lui vers un système démocratique de type occidental.

A s'en tenir strictement aux critères énoncés, la Polynésie ne doit pas être rangée au nombre des pays sous-développés. Puisqu'elle l'est unanimement, c'est donc que, en dehors

Critères	Réponse		
	positive	incertaine	négative
1 — Forte mortalité	•		
2 — Forte fécondité	•		
3 — Hygiène rudimentaire			•
4 — Sous-alimentation			•
5 — Faible consommation d'énergie	•		
6 — Analphabétisme			•
7 — Forte proportion d'agriculteurs		•	
8 — Sous-emploi			•
9 — Condition inférieure de la femme			•
10 — Travail des enfants			•
11 — Faiblesse du revenu individuel moyen			•
12 — Absence de classe moyenne			•
13 — Régime politique autoritaire		•	
14 — Persistance de communautés mal intégrées		•	
15 — Absence de statistiques démographiques			•
	3	3	9

de tout examen sérieux, sa situation vraie la fait assimiler à d'autres pays qui le sont réellement. Ces pays objectivement sous-développés, selon les critères énumérés plus haut sont groupés depuis quelques années sous un autre vocable encore plus flou, celui de « Tiers-Monde ». Les pays du Tiers-Monde en sont, par contraste avec d'autres plus forts qui jouissent de tous leurs droits, non seulement de leur souveraineté internationale quelques peu fallacieuse, mais de leur indépendance économique.

En fait, et pour parler franc, le Tiers-Monde c'est l'ensemble des pays assistés, les pays pauvres, dont pour des raisons historiques ou des impératifs de prestige, les pays « riches » recherchent la clientèle. Ce sont les pays techniquement et économiquement, parfois politiquement, dépendants, quelle que soit leur attitude vis-à-vis de leurs « bienfaiteurs ».

C'est tout à fait la situation présente de la Polynésie. Tous les postes de direction, de responsabilité réelle sont aux mains des métropolitains. C'est la Métropole qui commande dans tous les domaines et elle peut le faire parce qu'elle paie et que tout le monde le sait. L'évolution politique dont nous avons fait mention est un phénomène normal dans la conjoncture actuelle, mais son aboutissement logique — qui devrait être, au delà de l'autonomie, l'indépendance — n'est possible aux yeux de personne. L'indépendance réelle, reconnue au niveau international, ne peut se concevoir que corrélativement à l'indépendance économique. Or, il suffit de jeter un simple coup d'œil sur la balance commerciale pour se rendre compte de la situation telle qu'elle est.

56 % des achats se font dans la zone franc, la balance commerciale, pour ce pays de 80 000 habitants, est déficitaire de 549 millions C.F.P. (30 195 000 F.), en 1961 et la balance des comptes ne peut s'équilibrer ou être favorable que grâce aux dépenses de l'Etat français et aux apports de capitaux métropolitains pour des investissements. Et il convient d'insister sur la précarité ou la vulnérabilité de certains postes d'exportations. Les phosphates, l'une des exportations majeures, ayant rapporté 442 millions en 1961, sont en voie d'épuisement et l'extraction risque de cesser

dans une dizaine d'années. La vanille, malgré des tonnages légèrement croissant (177 tonnes en 1959, 178 t. en 1960, 222 t. en 1961) suit les aléas du marché et voit sa valeur baisser de 1959 à 1961 : 224 millions, 186 millions, 178 millions. Parallèlement, le coprah, autre exploitation fondamentale de l'économie polynésienne, malgré l'assistance d'un fonds de soutien, est en baisse : 1959, 408 millions ; 1960, 397 M. ; 1961, 265,6 M. Malgré ces diminutions de recettes, la balance n'a pas été trop déséquilibrée par suite des « exportations invisibles » qui permettent de chiffrer l'apport du tourisme et des activités annexes comme la prise de films cinématographiques. Ces exportations invisibles, chiffrées à 513 M. C.F.P. pour 1961 comprennent également les crédits d'investissement (101 M.).

Par ailleurs, les dépenses sociales, Enseignement, Santé, augmentent rapidement car elles doivent suivre l'accroissement démographique qui s'accélère et c'est pour s'en décharger en partie que l'Assemblée Territoriale a demandé à la Métropole de prendre à sa charge non seulement l'enseignement supérieur, mais l'enseignement secondaire et l'enseignement technique.

Actuellement, avec les trois quarts de l'alimentation importée, le niveau de vie est bon. Nous l'avons vu précédemment en examinant les diverses têtes de chapitres. Une autre preuve est aussi le SMIG fixé à 30 F. C.F.P. de l'heure à Papeete. Mais tout cet équilibre ne tient que par l'appui de la Métropole qui assure le fonctionnement de tous les services publics importants. C'est la France qui comble d'une façon ou d'une autre l'énorme déficit annuel de la balance des comptes. Du point de vue économique, bien plus encore que du point de vue politique, la Polynésie est un pays dépendant. C'est un pays pauvre qui vit très au dessus de ses moyens grâce aux générosités métropolitaines.

L'expression de pays sous-développé traduit toute cette situation, cet ensemble de faits (13). Bien qu'elle ne corresponde pas à la réalité, les Français l'acceptent car, pour eux, tout se passe comme si la Polynésie était à un bas niveau de civilisation et les dépenses qu'ils font à son endroit cor-

(13) LACOSTE (Y.), *Les Pays sous-développés*, coll. « Que sais-je ? », Paris, P.U.F.

respondent à des besoins stratégiques et à des nécessités de prestige.

Et ce n'est pas par un pur hasard si, sur le plan du gouvernement et de l'administration, la Polynésie se trouve dépendre, comme les Comores ou la Nouvelle-Calédonie, du même ministère que les Antilles ou La Réunion, pays chez qui la mentalité d'assisté est courante, normale. On y essaie depuis un siècle et plus l'assimilation, et les populations, sous peine d'avoir à renoncer à leur bien-être matériel, ne peuvent parler de devenir indépendantes et se parent du terme « pays sous-développés » pour recevoir sans honte l'assistance économique et technique. En fait, cette aide matérielle et intellectuelle fait courir aux pays, davantage à la Polynésie qu'ailleurs, le risque de perdre leur âme, leur culture, leur langue, mais la population n'en est pas suffisamment consciente pour réagir. En Polynésie, les mouvements d'humeur contre la puissance tutrice, loin de déboucher sur un nationalisme qui envisagerait l'austérité, semblent évoluer plutôt dans le sens d'un changement de maître, l'actuel étant considéré comme moins généreux et moins libéral que ne le serait tel grand pays continental voisin.

Si donc il est inadéquat, selon les critères généralement proposés, d'appliquer le terme « sous-développé » au territoire de la Polynésie Française, il faut cependant souligner qu'il existe dans ce pays de graves déséquilibres latents dont la population ne se rend pas encore compte.

La tâche actuelle est donc double. Informer les habitants pour qu'ils prennent conscience de ces disharmonies structurelles et, d'autre part, s'efforcer de réduire celles-ci dans le sens le plus favorable à l'ensemble des hommes, des femmes et des enfants qui vivent aujourd'hui et vivront demain sur ces îles prestigieuses.

II

ELEMENTS DU NIVEAU DE VIE DU MANŒUVRE POLYNESIEN

Nul n'ignore l'importance extrême qu'a le salaire minimum interprofessionnel garanti (S.M.I.G.) aussi bien pour les finances publiques et pour les entreprises privées que pour ceux qui perçoivent les salaires.

Son calcul est malaisé à cause de la détermination des postes et des articles de dépenses qui est ardue et peut prêter à de nombreuses discussions selon que les interlocuteurs sont des employeurs ou des salariés. Il nous paraît donc normal que l'on fasse appel à des chercheurs en sciences humaines pour en fixer les éléments. Ce recours est légitime en raison de la technicité d'une telle étude, d'une part, mais aussi du fait, d'autre part, de l'impartialité qui doit être de mise dans toute recherche scientifique et de l'honnêteté présumée des chercheurs. En garantie de ce désintéressement, leur travail ne doit pas avoir une allure clandestine et doit être diffusé intégralement pour qu'il puisse être publiquement discuté, et amendé s'il y a lieu, car ils ne prétendent pas à l'infailibilité.

C'est cette étude que nous avons faite pour la Polynésie Française et dont nous présentons ci-après les résultats. Mais si nos tableaux, voire les nombres auxquels nous sommes parvenu peuvent être considérés comme se suffisant à eux-mêmes, ils exigent des explications préalables.

Nous devons en effet insister, avant de présenter nos conclusions, sur le caractère théorique, artificiel et irréel

du schéma qui nous a été demandé pour que nos chiffres soient comparables avec ceux de la Métropole ou d'autres Territoires français.

Les budgets que nous traçons sont théoriques car le travailleur-type dont la définition est généralement donnée : manœuvre non spécialisé, de sexe masculin, adulte, célibataire, est en Polynésie Française, un phénomène rarissime comme nous l'expliquerons plus loin. Ceci nous amène donc à fournir, à partir du travailleur réel, un calque artificiel donnant des dépenses calculées par extrapolation et il devient en outre irréel car la sociabilité des hommes est irréductible. Maintes prestations réciproques, économiques ou non, n'y peuvent trouver place et, par là, la réalité est vidée de toute épaisseur et de toute vie.

Par ailleurs encore, notre effort vers l'objectivité nous a amené vers des budgets-types qui, d'une part, ne peuvent pas être vraiment conformes à la réalité, et, d'autre part, pourraient amener à exprimer, ou non, des souhaits selon la perspective sociale adoptée. On devrait, nous semble-t-il, relever dans notre texte au moins une lacune importante : l'absence de dépenses en rapport avec la vie intellectuelle. Cette absence nous paraît refléter la réalité. Elle est probablement regrettable mais il s'agit là d'un problème social qui dépasse notre propos et auquel une simple augmentation de salaire ne remédierait pas.

Papeete (Tahiti)

Le budget-type que nous présentons pour Papeete, capitale de la Polynésie, est donc théorique. Il l'est du fait que le manœuvre adulte célibataire est extrêmement rare. Cette constatation empirique est aisément vérifiée par le calcul en s'appuyant sur le *Recensement général de la population*, effectué en décembre 1956 et dont les résultats définitifs ont été publiés en 1961 (1). Disons en bref qu'il

(1) République Française, Territoire de la Polynésie Française, *Recensement général de la population* (décembre 1956), Résultats définitifs (Service de la Statistique chargé des relations et de la coopération avec les Etats d'Outre-Mer. Paris, décembre 1960. 50 pages de textes et 125 pages de tableaux. Ronéo, 21 x 27 cm).

y avait soixante manœuvres de base sur l'ensemble du Territoire en fin 1956 et que ce nombre en fin 1961 n'avait probablement pas beaucoup augmenté. Ceci explique que nous n'ayons pas trouvé d'exemplaire du manœuvre de base, adulte, et vivant habituellement seul, sans colocataire, ni commensal à Papeete. Si, par bonheur, nous en avions rencontré un, son interrogatoire n'aurait pu nous être d'un plus grand secours que les conversations que nous avons pu avoir avec d'autres manœuvres, plus ou moins intégrés dans les ménages qui les hébergeaient ou les nourrissaient. Comme bien d'autres, cette catégorie de population ne tient guère de comptes et n'a qu'un souvenir assez vague de ses dépenses. Celles-ci sont essentiellement fonction des gains et recettes.

Méthode

Notre méthode d'élaboration et de calcul fut la suivante :

Nous avons déterminé, en partant de notre connaissance du milieu tahitien, les besoins d'un homme vivant de son travail sans dépenses excessives mais sans se priver, qui n'achèterait évidemment pas les choses les plus chères mais pas non plus systématiquement les moins chères.

Chaque objet a été affecté d'un coefficient de durée ou d'amortissement variable. Il a été convenu que la durée extrême correspond avec l'obligation de remplacement de l'objet, en tenant compte de la casse accidentelle ou de la perte. Il serait possible de discuter ces données moyennes que nous estimons les plus justes sans pouvoir le prouver.

Les diverses rubriques sont compréhensibles par elles-mêmes. Toutes les sommes et prix sont exprimés en Francs Pacifiques (F.CFP) dont la parité est de 1 F.CFP pour 5,5 anciens francs métropolitains ou 0,055 F.

Il nous a paru superflu de chercher à calculer le prix de revient de la ration alimentaire théorique d'un travailleur adulte. Ce problème dépasse notre compétence et bon nombre des éléments de calcul font défaut. Plus simplement, nous avons recherché combien un manœuvre isolé doit dépenser par jour pour se nourrir selon l'usage habituel, soit, en milieu urbain : petit déjeuner chez le cafetier ; plat cuisiné par un gargotier chinois à midi ; repas préparé

à la maison le soir, consistant très généralement en soupe épaisse ou tartines trempées dans du café léger ; sans oublier la consommation quasi quotidienne de nourritures diverses en dehors des repas réguliers : beignets, noix de coco fraîches, glaces, arachides, bonbons, tranches de pastèques, etc. Ajoutons aussi que, d'après une enquête faite par un expert, la ration alimentaire moyenne des habitants de Polynésie Française est non seulement suffisante en calories et en protéines, mais surabondante (2).

Le logement correspond à une chambre individuelle non meublée ayant des commodités communes à d'autres locataires. L'électricité a été estimée à 2,5 kW par mois, soit la consommation approximative d'une ampoule de 40 W deux heures environ par jour. Nous avons tenu compte, dans la consommation de pétrole, de l'usage fort répandu en milieu tahitien de laisser une lampe allumée en veilleuse toute la nuit, par peur des *tupapao* (revenants).

Les gens les plus pauvres, quand ils ne couchent pas par terre sur une natte, couchent sur un sommier sans matelas, simplement recouvert d'un *pareo*. Le *pareo* est une pièce de cotonnade imprimée de couleurs vives de 0,92 sur 2 mètres. Il sert à la fois pour l'ameublement : rideaux, couvre-lit, nappe, et pour le vêtement, étant porté en pagne serré aux hanches et couvrant le bas du corps.

Pour les vêtements, la durée d'emploi tient compte de ce que les pièces usagées continuent à être portées en certaines circonstances et que le trousseau normal d'un individu comporte à la fois du linge neuf et du linge usagé.

Dans le chapitre « Toilette », nous avons tenu compte de l'usage des manœuvres d'aller se raser chez un coiffeur chinois, en empruntant son matériel pour un prix forfaitaire de 5 Francs. Le *monoï* est une huile capillaire locale faite d'une macération de fleurs odorantes (*tiare tahiti*) dans de l'huile de coco fraîche.

Nous avons réduit les outils à deux, la hache pouvant être remplacée par des outils moins coûteux : marteau, pince ou autre.

(2) Rapport d'enquête sur la nutrition en Polynésie Française (octobre-décembre 1960) par le Dr FERRO-LUZZI, de l'Organisation Mondiale de la Santé, 13 p. et 25 annexes, Ronéo 21 x 23 cm.

Au poste « Soins » nous avons porté *Vicks*, *Aspro*. Ces produits constituent l'essentiel des remèdes employés spontanément par les Tahitiens et souvent sans discernement suffisant. Les soins dentaires gratuits ne remédient que très mal au délabrement habituel des dents des Tahitiens qui souffrent de caries odontoclastiques précoces. Nous avons fait figurer brosse à dent et dentifrice comme des objets d'usage normal, mais ils sont en fait peu employés.

« Déplacements, voyages ». La bicyclette ne sert que pour les petits déplacements. Son entretien comprend des emplâtres, de l'huile de vaseline, des ampoules électriques, quatre remplacements des pneus et des chambres à air, etc. Il arrive aussi qu'on aille à Moorea, île distante de 13 milles, d'où la mention de « voyages hors de Tahiti ».

« Distractions ». Des réjouissances populaires ont lieu traditionnellement chaque année au mois de juillet et durent un peu moins d'une semaine. En plus des bars, buvettes et des bals, de nombreuses loteries sollicitent les badauds.

Présentation

Nous présentons nos résultats sous forme de tableaux. Y figurent les postes de dépenses par articles, avec la durée extrême de consommation. Le prix des articles qui indique la qualité retenue, sont ceux relevés fin 1961 et début 1962. Ceci permet le calcul des dépenses mensuelles par article. Nous donnerons à la fin de ce travail une récapitulation des diverses postes de dépenses indiquant leur pourcentage par rapport au total mensuel obtenu. Nous regrouperons enfin ces postes en quatre grands chefs de dépenses, ainsi que leurs pourcentages afin de permettre d'éventuelles comparaisons.

Notre souci d'exactitude nous a amené à porter dans nos tableaux des valeurs au centime près. Cette approximation ne correspond évidemment pas à un degré de précision statistique que nos chiffres ne prétendent pas avoir et qu'il ne convient pas de leur attacher.

*Budget-type théorique mensuel d'un manoeuvre adulte célibataire
à Papeete*

A. Nourriture.

Petit déjeuner café	5
pain beurré	5
	<hr/>
	10
Déjeuner (« <i>ma'a tinito</i> »)	50
Dîner	40
Divers, sandwich, glace, coco, arachides, etc.	10
	<hr/>
	110

$$\text{soit } \frac{110 \times 365,25}{12} =$$

3 348,12

B. Logement.

Loyer par mois	500
Electricité 2,5 kW à 9 F	22,50
Pétrole 17,5 l. à 6 F	105
	<hr/>

627,50

C. Meubles.

sommier une place	3 600	5 ans	60
malle-coffre	400	5 ans	6,66
chaise	360	5 ans	6
fauteuil sangle	400	5 ans	6,66
table	600	10 ans	5
miroir	24	4 ans	0,50
natte ronde	250	30 mois	8,33
			<hr/>

93,15

D. Vaisselle.

2 assiettes blanches	19	1 an	3,17
2 verres à boire	7	1 an	1,16
2 couverts, ensemble	15	2 ans	1,25
1 couteau poche 3 lames	155	3 ans	4,30
2 bols	22	2 ans	1,83
			<hr/>

11,71

E. Ustensiles.

ampoule électrique 40 W.	18	6 mois	3
lampe à pétrole en verre	210	5 ans	3,50
verre de lampe	45	1 an	3,75
torche électrique 90 } fonctionnement 284 }	374	3 ans	10,38
réchaud à pétrole	400	2 ans	16,66

poêle à frire	60	5 ans	1	
cuvette aluminium	65	2 ans	2,70	
bouilloire alu.	130	3 ans	3,60	
gamelle 3 compartiments	260	3 ans	7,21	
				51,80
F. Entretien.				
brosse en chiendent	27	1 an	2,25	
eau de javel	28	2 mois	14	
balai de coco	30	6 mois	5	
savon « bleu »	5	1/2 mois	10	
boîte de cirage	18	1 an	1,50	
peinture (boîte de 5 kg)	320	1 an	26,66	
pinceau	25	1 an	2,08	
				61,49
G. Outils.				
coupe-coupe	116	3 ans	3,22	
hache	255	7 ans	3,03	
				6,25
H. Vêtements.				
complet deux pièces	1 440	2 ans	60	
pantalon rechange	300	2 ans	12,50	
chemise	210	3 mois	70	
chemise du dimanche	180	2 ans	7,50	
cravate (noire)	60	2 ans	2,50	
ceinture	45	1 an	3,75	
chapeau de paille	40	6 mois	6,66	
imperméable	325	2 ans	13,54	
chaussettes nylon	25	1 an	3,08	
chaussures	350	2 ans	14,58	
spartiates japonaises	110	4 mois	27,50	
culotte drill kaki	100	3 mois	33,33	
maillot de corps	36	6 mois	6	
slip coton	60	3 mois	20	
pareo	110	2 mois	55	
				334,94
I. Linge.				
drap de lit	270	2 ans	11,25	
couverture de coton	130	2 ans	5,41	
serviette toilette	40	4 mois	10	
				26,66
J. Toilette.				
savonnette	14	1 mois	14	
peigne	15	1 an	1,25	

brillantine monoï	40	6 mois	6,66
brosse à dents	29	2 ans	1,20
dentifrice	22	6 mois	3,66
barbe : 6 à 5 F.	30	1 mois	30
coupe de cheveux	50	1 mois	50

106,77

K. Soins.

Vicks (1 pot)	62	1 an	5,16
Aspro	1	1 sem.	4
pansements (coton, mercurochrome)	40	1 an	3,33
soins dentaires	360	1 an	30

42,49

L. Déplacements, voyages.

bicyclette achat	5 200	10 ans	43,33
bicyclette entretien	2 550	sur 10 ans	21,25
voyage hors de Tahiti	160	6 mois	26,66

91,24

M. Distractions, plaisirs.

tabac (paquet)	20	4 jours	150
papier à cigarettes (cahier)	2,5	6 jours	12,50
allumettes (boîte)	1	3 jours	10
bière bouteille	18	4 p. sem.	288
cinéma entrée	15	15 jours	30
stade entrée	20	1 mois	20
fête de juillet	500	par an	41,66

552,16

N. Cotisations.

Eglise, dons et cotisations	500	par an	41,66
Kermesse et enterrements	300	par an	25

66,66

Total : 5 420,94 F CFP

Il était normal de chercher à calculer de la même façon que pour Papeete le budget théorique d'un manœuvre en différents points du Territoire : Archipel des Marquises, des Tuamotu, des Gambier, des Australes, aux Iles sous le Vent, à Makatea ou dans un district rural moyen de Tahiti.

Australes, Tuamotu

Bien que nous ayons séjourné aux Australes, à Raivavae et à Tubuai, pour ne pas parler de Rapa où nous sommes également passé, puis dans quelques Tuamotu : Manihi, Ahé, Apataki et Rangiroa, nous devons reconnaître qu'il ne nous a pas été possible de déterminer un cadre cohérent de dépenses individuelles. Si certaines dépenses étaient facilement chiffrables en partant des prix des marchandises trouvées dans les boutiques locales (ceux du commerce de détail de Papeete majorés légalement de 40%), d'autres nous sont restées impénétrables par suite, sans doute, de notre connaissance insuffisante de ce genre de vie : dépenses afférentes à la nourriture, au logement, au vêtement, aux distractions, car il est indispensable de tenir compte du déroulement de l'année entière pour ne pas risquer de négliger un poste important. Enfin, dans ces îles, l'intrication des familles, des activités diverses, des prestations réciproques est telle que nous ne pouvons honnêtement proposer un tableau auquel attribuer une valeur certaine.

Nous n'avons pas eu l'occasion d'aller aux Marquises ni aux Iles sous le Vent, où les difficultés auraient été semblables.

Par contre, nos résultats d'enquêtes nous ont paru suffisants pour que nous osions tracer des budgets-types pour un district rural de Tahiti et pour l'île de Makatea.

Tahiti

Nous avons cherché un district rural qui ne soit pas une simple banlieue de la capitale, qui ne soit pas devenu résidentiel et qui, sans être proche de Papeete ne soit cependant pas trop près du poste administratif de Taravao qui se trouve à la moitié de la longueur totale de la route de ceinture (120 km). Nous avons choisi ainsi le district de Tiarei, à 40 km de Papeete sur la côte Nord-Est.

Le budget-type mensuel d'un manoeuvre adulte, célibataire, de ce district que nous avons ainsi calculé est tout

aussi théorique et artificiel, et pour les mêmes raisons, que celui déterminé pour Papeete, mais il est possible de l'imaginer valablement en partant de l'observation de la vie quotidienne des familles les plus modestes, des prix pratiqués pour les transactions et les services courants.

Evidemment, les éléments de calcul et le pourcentage des divers postes sont assez différents de ce qu'ils étaient en ville.

La nourriture reste beaucoup plus « naturelle ». La consommation de pain (0,5 kg par jour) n'empêche pas celle des farineux locaux : fruits d'arbres à pain (*uru*), châtaignes tahitiennes (*mapé*), des bananes et des tubercules, qui sont encore très généralement cuits au « four tahitien ». Le dimanche, préparé dès le samedi, voit une accentuation du caractère traditionnel de la nourriture qui est plus soignée et plus recherchée. De plus, des camionnettes venant de Papeete passent et vendent de la pâtisserie et des glaces.

Pour le logement nous avons compté l'équivalent du quart de la location d'une *fare niau*, case végétale de type courant, bien que de telles locations soient peu fréquentes. Ce loyer pourrait correspondre aussi à l'amortissement et l'entretien d'une telle construction. Dans les meubles, plus simples et plus rustiques, figure un garde-manger qui sert aussi à ranger la vaisselle. Les ustensiles, achetés pour la plupart à Papeete, sont un peu plus nombreux, alors que le poste « entretien » est légèrement plus réduit. Le poste « outils » est plus important qu'à la ville, ce qui s'explique aisément ainsi que la présence du matériel de pêche à la ligne qui est à la fois un moyen de ravitaillement et un divertissement.

Les dépenses pour les distractions comprennent une rubrique « Juillet » correspondant à la période de festivités à la capitale auxquelles il est habituel d'assister. Dans cette somme est incluse, en plus des autres dépenses, la nourriture en ville pendant les cinq jours principaux de la fête. Ce qui amène une correction au calcul de la dépense mensuelle moyenne pour la nourriture : une déduction de 6 jours est opérée pour compenser les 12 repas pris au restaurant lors des visites à Papeete tous les mois environ et une autre de 5 jours, compensant le séjour de juillet.

*Budget-type théorique mensuel d'un manoeuvre adulte célibataire
dans un district rural moyen de Tahiti*

A. Nourriture.

Petit déjeuner et dîner :			
café	10		
pain	5		
sucre (0,25 kg)	3,75		
lait de coco (1 coco)	3		
			21,75
Déjeuner :			
viande	35		
légume	16		
farineux	2,5		
			53,50
Ingrédients : sel, huile, tomate, oignon, etc., 10 % de 75,25			7,52
			82,77

menu du dimanche amélioré	93,0		
Dépense moyenne :			
dimanches	93 × 52 =	4 836	
autres jours	82,77 × 302,25 =	25 017,23	
		29 853,23	

total annuel 29 853,23

29 853,23

soit une dépense mensuelle de : $\frac{29\ 853,23}{12} = 2\ 487,76$

B. Maison.

loyer	750	1 an	187,50	
pétrole 8 l. à 6,5		1 mois	52	
allumettes (boîte) 2 à 3	1	1 mois	2,75	
			242,25	

C. Meubles.

lit (cadre bois)	500	6 ans	7	
matelas kapok	410	5 ans	6,83	
malle-coffre	400	6 ans	5,55	
2 chaises	250	7 ans	6	
fauteuil sangle et toile neuve	380	6 ans	5,27	
table	250	10 ans	2,10	
miroir	24	4 ans	0,50	
garde-manger	750	7 ans	8,92	
			42,17	

D. Vaisselle.

2 assiettes	25	1 an	2,08	
-------------	----	------	------	--

2 verres	11	1 an	0,96
2 couverts	10	2 ans	0,41
couteau de poche 3 lames	155	3 ans	4,30
2 bols	24	3 ans	1

8,68

E. Ustensiles.

lampe à pétrole en verre	250	5 ans	4,16
verre de lampe	45	6 mois	7,50
torche électrique et fonctionnement	374	3 ans	10,38
râpe à coco	70	4 ans	17,50
cuvette aluminium	65	2 ans	2,70
poêle à frire	60	5 ans	1
bouilloire alu.	130	3 ans	3,60
2 casseroles et couvercles	140	2 ans	11,66
marmites faitout alu.	165	2 ans	6,87

65,37

F. Entretien.

brosse de chiendent	28	1 an	2,33
eau de javel	28	3 mois	9,33
savon « bleu »	6	1/2 mois	12
cirage	18	1 an	1,5

25,16

G. Outils.

pieu de fer pour coco	70	10 ans	0,58
coupe-coupe	116	2 ans	4,80
hache	255	10 ans	2,12
pioche	175	5 ans	2,75
pelle	110	5 ans	1,83
marteau	152	10 ans	1,27
pince	135	10 ans	1,12
ligne nylon (rouleau)	36	6 mois	6
hameçons (5 par mois)	2		10

30,47

H. Vêtements.

complet deux pièces	1 440	5 ans	24
pantalonn rechange	300	2 ans	12,50
chemise	250	6 mois	41,66
chemise « dimanche »	210	3 ans	5,83
ceinture	48	1 an	4
chapeau de paille	40	4 mois	10
spatiates japonaises	110	6 mois	18,33
chaussures	350	2 ans	14,58
tricot	44	3 mois	14,66
culotte drill kaki	100	4 mois	25

slip coton	65	4 mois	16,25	
pareo	110	2 mois	55	
				241,81
I. Linge.				
couverture	180	2 ans	7,50	
serviette toilette	65	3 mois	21,66	
				29,16
J. Toilette.				
savonnette	12	1 mois	12	
peigne	15	1 an	1,25	
brillantine « monoï »	25	6 mois	2,08	
brosse à dents	13	1 an	1,08	
dentifrice	16	1 an	1,33	
barbe (rasoir, lames)		par mois	4	
coupe de cheveux	50	(6 par an en ville)	25	
				46,74
K. Soins.				
Vicks (1 pot)	62	1 an	5,16	
Aspro	1	1 sem.	4	
pansements	40	1 an	3,33	
soins médicaux ou dentaires	360	1 an	30	
				42,49
L. Déplacements, voyages.				
aller et retour Papeete	40	} 1 mois	90	
repas au restaurant	50			
bicyclette achat	4 000	4 ans	83,33	
bicyclette entretien	200	1 an	16,67	
				190
M. Distractions, loisirs.				
tabac (paquet)	13,50	4 jours	101,25	
papier à cigarettes (cahier)	2,5	6 jours	12,50	
allumettes (boîte)	1	3 jours	10	
				123,75
boisson (bière)	25	4 par mois	100	
cinéma (séance)	30	1 mois	30	
église (cotisations,	500	} soit 900	75	
autres collectes	100			
enterrements, etc.,	300			
Juillet	1 200		100	
				428,75
Total : 3 880,81 F.CFP.				

Makatéa

Cette île des Tuamotu est rattachée administrativement à la circonscription des Îles du Vent, c'est-à-dire en fait à la capitale. Elle est le lieu d'implantation d'une importante société industrielle qui exploite les phosphates naturels. De ce fait, elle offre à nos investigations une base beaucoup plus réelle que les précédentes. En effet, sur les 684 personnes, directeurs compris, travaillant à la C.F.P.O. (*Compagnie Française des Phosphates de l'Océanie*) dont 458 manœuvres, on peut arriver à trouver à Makatea de 30 à 40 hommes, soit environ 4,6 % de l'effectif de la population masculine active adulte de l'île, qui, célibataires, sont des « manœuvres de base » recevant le salaire plancher du S.M.I.G. officiel. Et, pourtant, leurs conditions de vie sont encore très particulières du fait que ces manœuvres sont embauchés par une Compagnie qui, pendant longtemps, a employé des travailleurs étrangers qu'elle nourrissait et logeait et qui offre encore pour des sommes modiques le couvert et la nourriture. Les soins, immédiats, sont gratuits.

Le logement consiste en vastes bâtiments de bois de 4 à 5 mètres de hauteur posés sur des socles en ciment. Les couchettes mobiles en bois y sont disposées en deux fois deux rangées laissant deux allées longitudinales. La lumière électrique y est fournie gratuitement de 18 à 21 heures environ. Les cabinets collectifs sont des constructions extérieures séparées.

L'eau (de puits et de pluie), stockée dans de vastes citernes, est distribuée aux robinets et aux douches à heures fixes pour éviter les gaspillages.

Un réfectoire extérieur couvert, sur socle de ciment, comporte des tables et des bancs peints. La nourriture, comprenant le thé et le café, ainsi que le repas de midi fait l'objet d'abonnements de quinzaine facultatifs donnant lieu à une retenue sur salaire. Préparée collectivement par un cuisinier, la nourriture est perçue individuellement. Le couvert-type fourni à chaque manœuvre à son arrivée en début de contrat comprend une assiette, un bol, une cuiller.

Les horaires de travail (6 h. à 10 h. 30 et 13 h. à 16 h. 30)

sauf le samedi (6 h. 30 à 11 h.) et le dimanche, correspondent aux 173 heures 1/3 mensuelles du Code du Travail et leur dépassement éventuel donne droit à des « heures supplémentaires ». En fait, pour la catégorie de manœuvres qui nous concerne ici, ces horaires sont très peu variables mais un système de primes de rendement fournit en permanence une possibilité appréciable de gain supplémentaire qui équivaut souvent et dépasse parfois largement le salaire de base.

Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, le travail en équipes, sur des chantiers isolés, n'amène pas de relâchement dans la tenue vestimentaire, qui reste non seulement décente, mais soignée. La plupart des manœuvres préfèrent travailler pieds nus qu'avec des sandales et, pour le travail, portent obligatoirement un casque très léger en matière plastique qui leur est fourni gratuitement.

Les loisirs sont facilement occupés. L'activité des groupes religieux, qui réprouvent pour la plupart la consommation des boissons alcooliques, est intense et variée. Les sports individuels, par exemple la pêche sous-marine, et les sports collectifs, sous forme surtout des différents jeux de ballons, sont largement pratiqués. D'autres distractions, payantes celles-là, existent aussi : cinémas, billards.

Le commerce local, tenu principalement par des Chinois, va du restaurant au coiffeur en passant par le matelassier et le réparateur de cycles. Les boutiques d'alimentation, de tissus, de quincaillerie, etc., sont bien achalandées et leurs prix, subissant la concurrence efficace d'un « Comptoir » où la Compagnie vend tous les principaux articles, sont légalement supérieurs de 20 % à ceux de Papeete.

Par contre, les conditions géographiques et la densité humaine limitent considérablement les productions locales. Seules les noix de coco fraîches, les papayes, quelques bananes et quelques fruits d'arbres à pain poussent sur place. Les autres constituants habituels de l'alimentation tahitienne, poisson de mer, taros, patates, manioc, ignames, etc., doivent, comme la viande, être importés. La plupart des farineux sont, en fait, remplacés par le pain de boulanger fabriqué exclusivement par des Chinois.

En dehors de ces renseignements généraux, cette fois-ci

encore, nos tableaux nécessitent quelques explications de détail.

Nous avons estimé la dépense pour la nourriture à 96 F. par jour. La retenue faite par la C.F.O.P. est de 66,25 F. et donne droit à : — un grand bol de café et un pain (à 7 F.) au petit déjeuner, — un plat de riz ou de pâtes alimentaires, de pommes de terre ou de légumes et une boîte de conserve de 425 g. de viande ou de 450 g. de poisson à midi (Noter que ces boîtes valent de 45 à 70 F. dans le commerce local) ; — un grand bol de thé et un pain pour le soir. Le sucre est distribué à part (1,5 kg par quinzaine).

Les manœuvres se paient, en supplément, des petites boîtes de pâté de viande (6 à 8 F.) ou des boîtes de beurre (53 à 61 F.) pour étaler sur leur pain ; des boîtes de sauce tomate (11 à 13 F.) pour le repas de midi et, de temps à autre, une assiette à 50 F. au restaurant chinois. Le gargarier fournit en effet, au petit déjeuner, pour 13 F., un bol de café au lait sucré chaud avec un demi-pain beurré ou un pain (à 7 F.) entier non beurré. Ces mêmes éléments peuvent être pris également comme repas du soir. A midi, plat chaud de viande, soit à 50 F., soit à 35 F. Ce dernier est souvent jugé insuffisant par les travailleurs de force qui en prennent deux.

Enfin, les manœuvres achètent volontiers des beignets (2 pour 5 F.), des petites bouteilles de limonade (10 F.), des parts de gâteaux, des tranches de pastèques, etc., d'où notre décompte.

La retenue pour le logement est de 6,05 F. par jour pour les manœuvres de la catégorie I. Elle est respectivement de 6,70 F. et de 7,35 F. pour les catégories II et II bis (manœuvres plus ou moins spécialisés) qui ne nous concernent pas ici.

Les nattes de pandanus sont apportées de l'île d'origine. Celles achetées sur place peuvent être de fabrication locale (quelques femmes originaires des Australes en tressent), ou viennent des boutiques de Papeete et valent 250 F. La durée en varie de 8 à 12 mois. Un manœuvre ne voulant pas prolonger son contrat d'un an fera durer sa natte sans la renouveler. Un autre décidé à rester, au contraire, s'en procurera une autre plus tôt, d'où notre moyenne de 10 mois. Il en est de même pour la couverture et l'oreiller.

Le coffre en bois (100 × 40 × 35 cm) est le seul meuble individuel et est fermé par une serrure ou un cadenas.

L'achat de vaisselle et de couverts, pour un manoeuvre se nourrissant à la cantine ou au restaurant et utilisant le matériel qui lui a été fourni pourrait se réduire à un couteau de table et un ouvre-boîte. En fait, les manoeuvres s'achètent une assiette et un verre.

Pas d'outils, ni de poste « entretien » car les réparations locatives et la peinture annuelle sont fournies par la C.F.P.O.

Pas non plus de poste « Juillet » car le déplacement à Papeete ne paraît guère possible au manoeuvre, même si de rares exemples en peuvent être donnés. Par contre, la vie collective comporte des dépenses en faveur de l'église (les manoeuvres sont protestants dans la proportion de 95 %) qui constitue un cadre social très important et sollicite une participation financière deux ou trois fois par an. De même, nous avons pris comme exemple de dépense sportive un équipement de pêche sous-marine. Nous aurions pu aussi bien choisir une bicyclette mais celle-ci se prête moins à l'acquisition fractionnée.

L'absence de « coupe de cheveux » est volontaire, celle-ci constituant une prestation réciproque gratuite.

En dernier lieu, et ceci n'est pas le moins important, il convient de remarquer que le tableau que nous proposons reflète un niveau de vie moyen, « décent » et se trouve assez loin du niveau minimum que l'on rencontre parfois. Certains manoeuvres vivent en effet de façon spartiate et réduisent leurs dépenses à de très faibles sommes. Les compressions portent essentiellement, comme on pouvait s'y attendre, sur le poste « vêtements », sur les « loisirs et divers » et parfois sur le poste « nourriture », par la renonciation à certaines dépenses jugées superflues.

En contre-partie, on peut souligner que ce tableau concerne environ 4 % de la population active masculine car, d'une part, certains célibataires ne le sont que par intermittence et que beaucoup d'entre eux disposant d'un salaire largement supérieur au S.M.I.G., grâce aux primes, vivent de façon bien plus large que nous l'avons noté ici.

*Budget-type théorique mensuel d'un manoeuvre adulte célibataire
à Makatea*

A. Nourriture.

Repas pris à la cantine	66,25
Suppléments quotidiens	18,75
Suppléments intermittents	11
	<hr/>
	96,00

$$\text{soit } \frac{96 \times 365,25}{12} = 2\,922$$

B. Logement.

$$\text{loyer } \frac{6,05 \times 365,25}{12} = 184,15$$

Meubles :

matte	250	10 mois	25	
oreiller	150	2 ans	6,25	
coffre en bois	1 000	5 ans	16,66	
cadenas	60	2 ans	2,50	
miroir	40	4 ans	0,83	
			<hr/>	51,24

Vaisselle :

assiette	25	1 an	2,08	
verre	10	1 an	0,83	
couteau de table	18	1 an	1,50	
ouvre-boîte	36	3 ans	1	
			<hr/>	5,41

Ustensiles :

2 cintres (plastique)	36	3 ans	2	
lampe électrique 132 et fonctionnement onze fois 2 piles et 6 ampoules	}	2 ans	16,50	
		<hr/>		18,50

Entretien :

savon bleu	20	1 mois	20	
			<hr/>	20

C. Vêtements.

slip coton	75	2 mois	37,50
short travail (coton)	80	2 mois	40
short sortie (acétate)	240	1 an	20
tricot sans manche	45	3 mois	15
ceinture	70	1 an	5,83
pantalón kaki	260	1 an	21,66

chemise légère	300	6 mois	50	
chemise « dimanche »	220	1 an	18,33	
chaussettes	36	6 mois	6	
chaussures	450	3 ans	12,50	
cravate (noire)	100	2 ans	4,16	
spartiates japonaises	130	4 mois	32,50	
sandales nylon	200	10 mois	20	
chapeau	50	1 an	5	
et tour de coquillages	10			
pareo 2 m.	110	3 mois	36,66	
				325,14
Linge.				
couverture coton	175	10 mois	17,50	
serviette éponge	100	4 mois	25	
				42,50
Toilette.				
savonnette	15	1/2 mois	30	
peigne	5	5 mois	1	
brillantine monoï	46	3 mois	15,33	
rasoir	45	2 ans	1,78	
lames	20	1 mois	20	
				68,11
D. Loisirs, distractions.				
cinéma (séance « familiale »)	15	2 p. mois	30	
billard (la partie)	10	5 p. mois	50	
pêche : palmes	630	1 440	3 ans	40
masque	170			
embout	120			
« fusil »	520			
stade (entrée)	60	1 tous les	10	
		6 mois		
collectes, etc.)	200	900	par an	75
église (cotisations)	700			
				205
Divers.				
tabac (paquet)	15	8 p. mois	120	
papier (cahier)	2	1 sem.	8	
allumettes (boîte)	1	3 jours	10	
boisson (vin, bière)	22	2 p. sem.	176	
				314

Total : 4 156,05 F CFP

Récapitulation : manœuvre de Papeete

Postes	Francs	%	Total	%
<i>Nourriture</i>	3 348,12	61,76	3 348,12	61,76
<i>Maison</i>				
logement, éclairage	627,50	11,58		
meubles	93,15	1,72		
vaisselle	11,71	0,22		
ustensiles	51,80	0,96		
entretien - outils	67,74	1,25		
			851,90	15,73
<i>Vêtements</i>	334,94	6,18		
linge	26,66	0,49		
toilette	106,77	1,97		
			468,37	8,64
<i>Divers</i>				
soins	42,49	0,78		
déplacements, voyages	91,23	1,68		
tabac, boisson	460,50	8,49		
distractions, cotisations	158,32	2,92		
			752,54	13,87
	<hr/> 5 420,93	<hr/> 100	<hr/> 5 420,93	<hr/> 100

Récapitulation : manœuvre d'un district rural de Tahiti

Postes	Francs	%	Total	%
<i>Nourriture</i>	2 487,76	64,10	2 487,76	64,10
<i>Maison</i>				
logement, éclairage	242,25	6,25		
meubles	42,17	1,09		
vaisselle	8,68	0,22		
ustensiles	65,37	1,68		
entretien - outils	55,63	1,43		
			414,10	10,67
<i>Vêtements</i>	241,81	6,23		
linge	29,16	0,76		
toilette	46,74	1,20		
			317,71	8,19
<i>Divers</i>				
soins	42,49	1,09		
déplacements, voyages	190	4,90		
tabac, boisson	223,75	5,77		
distractions, cotisations	205	5,28		
			661,24	17,04
	<hr/> 3 880,81	<hr/> 100	<hr/> 3 880,81	<hr/> 100

Récapitulation : manœuvre de Makatea

Postes	Francs	%	Total	%
<i>Nourriture</i>	2 922	70,31	2,922	70,31
<i>Maison</i>				
loyer	184,15	4,43		
meubles	51,24	1,23		
vaisselle	5,41	0,13		
ustensiles	18,50	0,45		
entretien	20	0,48		
			279,30	6,72
<i>Vêtements</i>	325,14	7,82		
linge	42,50	1,02		
toilette	68,11	1,68		
			435,75	10,48
<i>Divers</i>				
distractions, sports	130	3,13		
tabac, boisson	314	7,55		
église, cotisations	75	1,81		
			519	12,49
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	4 156,05	100	4 156,05	100

En terminant, nous insistons sur le caractère passager, transitoire, des sommes auxquelles nos schémas ont abouti. Six mois après, en juin 1962, ces sommes n'étaient déjà plus suffisantes car les prix courants avaient augmenté. Ainsi, à Papeete, le pain était passé de 5 à 6 F. Ce n'est que par un artifice (réduction du poids du « pain » moyen) que l'unité de vente de cet aliment avait été ramenée au prix de 5 F. Les services des coiffeurs étaient passés à 10 F. pour l'usage du matériel pour se faire la barbe et à 60 F. pour la coupe de cheveux. La bouteille de bière était passée de 18 à 19 F. et tout à l'avenant...

Les cadres de calcul eux-mêmes, qui ont une validité plus longue, devront également être révisés périodiquement pour suivre l'évolution du niveau de vie général qui s'améliore lentement.

Louis MOLET.

JANVIER 1964

Philosophie - Sciences Sociales - Économie

J. P. — Avant-Propos.

G. LEDUC — Les prix et leur formation
dans les économies africaines.

J.C. FRÉLICH — Quelques aspects de la vie
socio-économique chez les peuples dits paléonigritiques.

L. MOLET — Problèmes de socio-économie polynésienne :
I. Le « sous-développement » de la Polynésie française.
II. Eléments du niveau de vie du manœuvre polynésien.

P. VERIN — Notes socio-économiques sur l'île de Rurutu
(Polynésie française).

P. OTTINO — Les implications techniques et sociales
d'une révolution agricole : le cas de la Sakay.

E. CHAQUIS — Conditionnement socio-culturel
de l'économie dans la région de Tuléar (Madagascar).

M. GUERIN — Une expérience de modernisation rurale
dans l'extrême sud de Madagascar.



2.9 NOV. 1974

INSTITUT DE SCIENCE ECONOMIQUE APPLIQUEE

Collection de Référence

n° 7221 Soc.

CAHIERS DE L'ISEA